

# Le Mot du Maire



Ce « mot du maire » résume les décisions prises par les élus du Conseil municipal le 28 avril dernier, lors d'une séance principalement consacrée au budget primitif 2026 et comptant quinze points à l'ordre du jour.

En premier lieu, nous avons approuvé le compte financier unique 2025 de notre commune. Celui-ci fait apparaître, à la fin de l'année dernière, un excédent de fonctionnement de 184.152,16 € (-36 % par rapport à 2024) ainsi qu'un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 1.625.230,75 € (+0,2 % par rapport à 2024).

Ces chiffres montrent que nos ressources propres se sont érodées tandis que notre important excédent d'investissement est principalement dû au retard de réalisation des travaux de rénovation de notre église. C'est donc sur ces bases, que nous avons établi, après travail en commission des finances, notre budget communal pour l'année 2026.

S'agissant des taux d'imposition des taxes directes locales (inchangés depuis 2022), nous avons pris la décision de les augmenter de 4%. Dès lors, le taux de la taxe sur le foncier bâti passe de 28,83 % à 30 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti de 38,48 % à 40 %. Cette hausse devrait nous permettre de faire face à l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, cumulée à la baisse annoncée des subventions de notre Conseil départemental et de notre Communauté d'agglomération.

Le budget primitif 2026 de la commune a donc été voté, à l'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 1.157.139,16 € en section de fonctionnement et de 1.944.248,09 € en section d'investissement.

Pour rappel, les principaux investissements prévus sont les travaux de rénovation de notre église, l'acquisition d'un véhicule pour notre police rurale et d'une balayeuse pour l'entretien de nos rues, la plantation d'arbres le long de nos chemins communaux, ainsi que des travaux dans notre école et notre pôle médical. Nous avons aussi délibéré afin d'acheter un terrain agricole de 26.324 m<sup>2</sup>, pour un coût de 52.648 €, afin d'y créer une forêt pédagogique.

Enfin, nous avons procédé à la désignation des représentants de Verquières au sein du conseil d'administration de notre Régie des eaux et des commissions thématiques de notre Communauté d'agglomération.

S'agissant d'ailleurs de Terre de Provence Agglomération, sachez que j'ai fait le choix de ne plus y siéger et que c'est M. Robert TATON, mon 2<sup>ème</sup> adjoint, qui représentera notre commune au sein du Conseil communautaire.



Verquières, le 31 mai 2026